

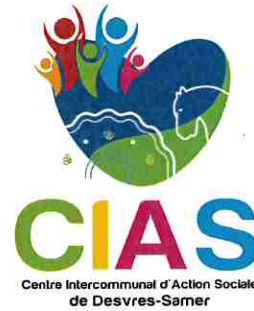
République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°26-2026-04-30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à quinze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Mathieu DELATTRE, Martine GOURNAY PRUD'HOMME, Michel PECHINOT

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Christophe FOURCROY

M. Christian PENIGUEL à M. Michel PECHINOT

Mme Laurence NOEL à M. Christophe DOUCHAIN

M. Sébastien DUFOSSÉ à M. Mathieu DELATTRE

M. Claude PRUDHOMME à Mme Anita THOMAS

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	6
Excusés avec pouvoir à un membre	5
Excusés	0
Absents	0
Nombre de votes	11

Délibération n°26-2026-04-30

Objet : convention pour l'adhésion au dispositif Bourse Solidarité Vacances – convention ANCV

Le programme BSV a pour finalité de développer l'accès aux vacances, voire aux loisirs des personnes qui en sont éloignées. Le programme cible plus particulièrement les personnes disposant de revenus modestes mais présentant une l'autonomie suffisante pour partir en séjour individuel non accompagné.

Le programme BSV est bâti sur le principe d'une mise en contact entre une offre touristique, d'une part, et des bénéficiaires via des porteurs de projets d'autre part.

En permettant l'accès aux vacances de ceux qui en sont exclus, BSV participe à la lutte contre les exclusions, conformément à son fondement. Les vacances constituent également un cadre exonéré des contraintes du quotidien propice au répit et au resserrement des liens familiaux.

BSV s'inscrit dans une logique de mixité sociale, et privilégie par conséquent l'immersion des bénéficiaires dans des séjours où ils côtoient des vacanciers ayant réservé sans aide particulière.

A ce titre, le programme favorise le renforcement des liens sociaux et la lutte contre l'isolement.

Par ailleurs, dans le cadre de la préparation du projet de vacances, BSV constitue un support d'accompagnement socio-éducatif, propre à favoriser le renforcement de l'autonomie et de nouvelles compétences pour les bénéficiaires (gestion d'un budget, d'une épargne, réservation d'un train, planification d'un séjour ...).

Afin de devenir porteur de projets, il y a une convention à signer. La convention définit les critères d'éligibilité des bénéficiaires et les règles de fonctionnement du programme, qui encadrent les relations entre le porteur de projets, l'ANCV et le prestataire.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer la convention.

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fait et délibéré à Desvres, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Christophe FOURCROY